

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 25 avril 2022
Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents : Mesdames Christiane CUNY, Odile FUCHS, Monique GRISNAUX, Olivia GUILLOTIN, Martine HEROS-JORDAN, Pascale JACQUOT, Viviane BOLLORI, Sylvie KROUCH, Martine KWIATKOWSKI, Pascale MATHIOT, Murielle LANGNER, Alice MOREL, Virginie PACLET.

Messieurs Jean Louis BATT, Laurent BERTRAND, Denis BETSCH, Marc DELLENBACH, Gérard DESAGA, Alain FERRY, Emile FLUCK, Marc GIROLD, Guy HAZEMANN François HEIM, Hubert HERRY, Alain HUBER, Gilbert IBARS, Alain JEROME, Ervain LOUX, André MEYER, Jaques MICHEL, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Philippe REMY, Pierre REYMANN, Marc SCHEER, Jérôme SUBLON, André WOLFF, André WOOCK, Pascal ZIMBER.

Avaient donné procuration : Madame Sabine KAEUFLING. Messieurs Patrick APPIANI, Nicolas BONEL, Jean Marc CHIPON, Maurice GUIDAT, Alain GRISE, Romain MANGENET, Philippe PFISTER, Thierry SIEFFER.

Excusées : Mesdames Sabine BIERRY, Christiane OURY.

Suppléants présents : Mesdames Claudine BOHY, Francine MICHEL. Messieurs Jean COURRIER, Raymond GRANDGEORGE, Serge GRISLIN, Etienne HALTER, Jean Paul HUMBERT, Yves JAUDON.

Suppléants excusés : Madame Elisabeth GEWINNER. Messieurs Olivier DOMINIQUE, Yves MATTERN, Pierre MOYON, François SCHEPLER.

Assistaient à la réunion : Messieurs Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI, Tom SPACH.

**Le lundi 25 avril 2022
À 19 heures
À la Salle Polyvalente à La Broque**

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2022,
2. Décisions du bureau du 04 avril 2022,
3. Communications,
4. Intervention de monsieur Stéphane Cerciat, Gendarmerie Nationale,
5. Habitat : OPAH avenant convention et fond coup de pouce,
6. Initiative Bruche Mossig Piémont : dotation 2022,
7. Attribution marché entretien des terrains de football,
8. Programme Petites Villes de Demain : Attribution étude commerce,
9. Subvention PROVAL : Salon Commerce et Artisanat,
10. Fonds de solidarité : commune de Bourg Bruche,

11. Reconduction du marché d'assurances : convention d'assistance à la passation d'un marché public d'assurances
12. Mobilité : acquisition Vélos à Assistance Electrique,
13. Divers.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents et à nos invités.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2022,

Le procès-verbal de la séance de Conseil de communauté du 21 mars 2022, est approuvé, à l'unanimité.

2. DECISIONS DU BUREAU DU 04 AVRIL 2022,

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **187,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2000 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du FIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **3 000 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

ENTRETIEN DES BATIMENTS,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à :

- L'entreprise Selva, des travaux de carrelage au Hall des Sports à Schirmeck pour un montant évalué à **650,00 € HT**.
- L'entreprise Selva, des travaux de carrelage au Club House du Terrain de football à Barembach pour un montant évalué à **1 640,00 € HT**.
- L'entreprise Kern, des travaux de peinture au Musée Oberlin à Waldersbach pour un montant évalué à **4 124.75 € HT**.
- L'entreprise EIE le remplacement des batteries sur l'onduleur au Chalet du Champ du Feu à Belmont pour un montant évalué à **3 120,00 € HT**.

PRINTEMPS DE LA FORET : DIVERSES PRESTATIONS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 décembre 2021,

VU les résultats de la consultation d'entreprises,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir :

- La société RINGENBACH à Soultz pour la fourniture de barnums pliants pour un montant évalué à **9 070. 56 € HT**,

3. COMMUNICATIONS.

- Point PLU . La proposition de prise de compétence sera présentée en conseil de communauté le 20 06 2022 (ensuite les communes disposeront d'un délai de 3 mois pour s'opposer ou non à ce transfert).
- Marché de désimperméabilisation . Pour l'instant, les deux offres reçues sont trop généralistes et il ne sera pas donné suite à cette consultation.
- L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche se tiendra le 28 06 2022.
- Point Personnel
 - Suite à sa démission, l'agent de service va avoir une période de chômage et bénéficiera d'une Allocation de Retour à l'Emploi, dans ce cas la Communauté de Communes est son propre assureur chômage et devra payer en conséquence. Les calculs sont en cours. Le motif de démission avancé est un motif qui ouvre droit à indemnisation. Organisation depuis son départ, on fait faire en entreprise ce qui est possible, nous passons régulièrement sur les sites et les nettoyages ponctuels sont confiés à Bruche emploi.
 - Fatma Yildiz est en arrêt jusqu'au 17 mai 2022, nous allons faire un CDD à Joelle tounounti pour assurer le suivi des conseils des AFP (environ 1 mois)
- Acquisition site Kettler : le juge commissaire a rendu son ordonnance autorisant l'Etablissement Public Foncier à acquérir au prix convenu. Nous devrions donc pouvoir avancer rapidement maintenant vers un projet d'acte de vente, à signer entre les mains de Me Glock.
- Acquisition Site Delpierre : dossier fin Installation Classée pour la Protection de l'Environnement n'est pas achevé, des sondages sont en cours par DELPIERRE sur des problématiques Hydrocarbures.
- Commission DETR : Monsieur le Président fait le point sur les subventions
- FIBRE SFR

SFR peut, si nous le souhaitons, organiser une réunion avec les élus sur les problématiques susceptibles d'être rencontrées par les administrés lors d'un échec au raccordement, nouvelles constructions, vie du réseau, extensions...

- Une rose un espoir . Cette manifestation se déroulera le 30 avril 2022 dans toute la vallée de la Bruche.
- Réunion CISPD : logement d'éviction. Cette réunion se tiendra le 26 avril à 18 heures à la salle polyvalente de la Broque
- Etude mobilité

Le comité de pilotage se réunira le 18 05 à 14 h30 Pour étoffer le comité de pilotage, Monsieur le Président propose d'y associer d'autres délégués communautaires . Madame Christiane Cuny et messieurs André Woock Alain Jérôme et Marc Girold acceptent d'y participer.

- Etude de danger digue de wisches. Cette étude vient de commencer.
 - CISVB : une réunion va avoir lieu ce mardi 26 avril concernant les possibilités d'accueil de réfugiés ukrainiens.
 - Dans la revue « Echappées Belles » n°1 d'avril 2022, il y a un article sur la vallée de la Bruche.
4. **INTERVENTION DE MONSIEUR STEPHANE CERCIAT, GENDARMERIE NATIONALE,**
5. **HABITAT :**
- a. **AVENANT N°1 A LA CONVENTION ALSACE COUP DE POUCE,**

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en date du 04 avril 2022, adoptant l'avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Fonds Social d'aide aux Travaux de Maîtrise de l'Energie en faveur des ménages en difficulté « Alsace Coup de Pouce »,

VU la délibération du Conseil de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche du 21 septembre 2020 reconduisant le PIG Renov'Habitat 67,

VU la convention de mise en œuvre du programme signée entre le Département, l'ANAH et l'Etat,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace en date du 06 décembre 2021 relative à la mise en place du Fonds Alsace Renov du Plan Rebond,

CONSIDERANT que la politique volontariste de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, en matière d'Habitat, peut être poursuivie en intervenant au titre du dispositif Coup de pouce,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat citée ci-dessus.

b. **AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OPAH**

VU la délibération du conseil de communauté de la Vallée de la Bruche en date du 19 octobre 2015 relative à la signature de la convention d'OPAH RU,

VU le projet d'avenant de prolongation à la convention d'OPAH-RU,

Monsieur le Président rappelle qu'une OPAH-RU a débuté en mai 2016 sur le territoire des communes de Barembach, Schirmeck, La Broque et Rothau dans le cadre de la démarche Centre-bourg. Cette OPAH doit arriver à échéance à la fin du mois d'avril 2022.

Depuis septembre 2021, les 4 communes citées ci-dessus, sont engagées dans le programme Petites Villes de Demain qui prévoit notamment la création d'un secteur d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) au printemps 2023. Ce futur dispositif pourra valoir OPAH et permettre de poursuivre les actions de la collectivité en matière de rénovation du parc de logement.

De manière à pouvoir faire la jonction jusqu'à la future convention ORT, un avenant à la convention OPAH est soumis au vote du Conseil de communauté en vue de proroger la convention pour une durée de douze (12) à dix-huit (18) mois. Cet avenant à la convention sera signé par les communes de

Barembach, Schirmeck, La Broque, Rothau, l'Etat, l'Anah, la Collectivité européenne d'Alsace, Procivis Alsace et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant à la convention d'OPAH-RU

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer l'avenant à la convention avec les parties susvisées

6. INITIATIVE BRUCHE MOSSIG PIEMONT : DOTATION 2022.

VU les délibérations du conseil de communauté en date du 20 mars 2017, du 16 octobre 2017 et du 18 janvier 2021 relative aux propositions d'intervention pour la Plateforme d'Initiatives Locales (PFIL) Bruche Mossig Piémont,

VU la convention de financement passée entre la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et l'association Initiative Bruche Mossig Piémont,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De redoter le fonds de la PFIL à hauteur de 5 800.00 € par an pour abonder les prêts d'honneur sur le territoire de la Vallée de la Bruche,
- De financer l'accompagnement (formation des parrains et temps de travail de l'animateur), à hauteur de 6 000.00 € par an,

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer toutes pièces relatives à cette opération

7. ATTRIBUTION MARCHÉ ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOTBALL.

VU les résultats de la consultation d'entreprises,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire réaliser des travaux d'entretien du terrain de football à proximité de la Cité Scolaire Haute-Bruche,

AUTORISE le Président à passer et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise COSEEC SPORT ET ENVIRONNEMENT, domiciliée à Duppigheim, et à payer les factures correspondantes.

Le montant total des travaux est évalué à **47 529.70 € HT**, soit 15 377.30 € HT pour l'année 2022-2023, à 15 838.62 € HT pour l'année 2023-2024 et à 16 313.78 € HT pour l'année 2024-2025.

8. MISSION DE DEFINITION DE LA STRATEGIE COMMERCIALE SUR LE CENTRE-BOURG : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES.

VU la délibération du conseil de communauté en date du 26 avril 2021 relative à la convention d'adhésion petites villes de demain : communes de Barembach, Schirmeck, La Broque, Rothau et la Communauté de communes de la vallée de la Bruche,

VU la délibération du Conseil de communauté en date du 21 février 2022 relative au programme d'actions Petites Villes de Demain,

VU les résultats de la consultation de bureaux d'études spécialisés,
Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer le marché suivant :

Etude de Définition de la stratégie commerciale sur le centre-bourg attribuée à l'agence Lestoux et associés à Lamballe-Armor pour un montant HT de 27 725,00 € soit **33 270.00 € TTC**,

SOLLICITE l'aide financière de la Région Grand Est à hauteur de 50% du coût TTC de l'étude soit 16 635.00 €. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ne récupère pas la TVA sur cette étude.

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites au Budget primitif 2022.

9. SUBVENTION PROVAL : SALON COMMERCE ET ARTISANAT.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté, la demande de subvention de l'Association PROVAL pour conduire ses opérations d'animation et de promotion de l'artisanat, du commerce et des services dans la Vallée de la Bruche et notamment le salon Proval découverte, édition 2022 des 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de **24 000,00 €** pour l'année 2022 à l'Association PROVAL, sur un budget de 61 000.00 €.

AUTORISE le Président à passer et signer toutes pièces relatives à cette opération.

Cette somme sera prélevée sur le compte 65748 du Budget Primitif 2022.

10. FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE BOURG BRUCHE.

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 octobre 2020 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU la demande de la commune de Bourg-Bruche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante-six (46) voix pour et une (1) abstention ,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2022 :

- **BOURG-BRUCHE : Acquisition de matériel s'inscrivant dans une logique de mutualisation.**
Par délibération en date du 19 mars 2021, Monsieur le Maire sollicite une aide de **46 950.00 €** sur un montant total de 148 900.00 € HT. Le montant des reprises de matériels est évalué à 55 000.00 €, la commune de Bourg Bruche apporte les **46 950.00 €** restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 2041411 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2022.

11. RECONDUCTION DU MARCHE D'ASSURANCES : CONVENTION D'ASSISTANCE A LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC D'ASSURANCES

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier une mission d'assistance à la passation d'un marché public d'assurances à la société RISK Partenaires pour un montant évalué à 2 000,00 € HT.

AUTORISE Monsieur Alain FERRY, 1^{er} vice-président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment la convention à intervenir.

12. MOBILITE : ACQUISITION VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE,

VU l'arrêté Préfectoral en date du 29 juin 2021 portant transfert de la « compétence organisation de la mobilité » à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche,

CONSIDERANT l'intérêt de développer l'usage des Vélos à Assistance Electrique au sein des équipes salariées et dans l'intention de promouvoir cette pratique,

VU les résultats de la consultation d'entreprises

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir auprès de TTEC Motos à la Broque deux Vélos à Assistance Electrique avec accessoires pour un montant TTC évalué à 5 787,80 €.

La somme nécessaire au paiement sera prise sur les disponibilités du chapitre 21.

13. DIVERS.

/

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 45.

Compte rendu du 25 avril 2022

M. André MEYER		Mme Virginie PACLET	
Mme Alice MOREL		M. Guy HAZEMANN	
Mme Sylvie KROUCH		M Marc DELLENBACH	
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE		Mme Pascale MATHIOT	
Mme Christiane CUNY		M. Denis BETSCH	
/		M Emile FLUCK	
/		M. Philippe REMY	
M Jean Louis BATT		/	
Mme Martine KWIATKOWSKI		/	
Mme Martine HEROS JORDAN		M. André WOOCK	
Mme Murielle LANGNER		M. André WOLFF	
/		Mme Odile FUCHS	
Mme Francine MICHEL		M. Marc SCHEER	
Mme Viviane BOLLORI		M François HEIM	
M. Marc GIROLD		Mme Pascale JACQUOT	
/		M. Gilbert IBARS	
M Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M Jérôme SUBLON		M Laurent BERTRAND	
Mme Monique GRISNAUX		M Alain JEROME	
/		M Ervain LOUX	
/		Mme Olivia GUILLOTIN	
M. Pascal ZIMBER		M Pierre REYMANN	
M Jacques MICHEL		M Alain FERRY	
/		M Alain HUBER	
/			